

CONSEIL SCIENTIFIQUE

Du 16 mars 2017

COMPTE RENDU N°2

Présents : Delphine ACKERMANN, Dolorès ALBARRACIN, Martin AURELL, Guillaume BOURGEOIS, David CLARYS, Nadine DIEUDONNE-GLAD, Gilles DUBUS, Alain DUCOUSSO-LACAZE, Henri ECKERT, Catherine ESNARD, Thierry FAVIER, Armelle GIGLIO-JACQUEMOT, Anne JOLLET, Catherine MALE, Gilles MARMASSE, Eric PALAZZO, Christian PAPINOT, Cyril PERRET, Claire PORTAL, Fanny RENARD, François RIGALLEAU, Sylvain ROUX, Thierry OLIVE représentant de Nicolas VIBERT, Alexandre VINCENT.

Excusés : Cédric AUDEBERT, Cédric BOUQUET, Christelle CAZAUX-KOWALSKI, François DUBASQUE, Thomas LACROIX, Vincent MICHEL, Dominique ROYOUX, Nicolas VIBERT

1- Adoption du Compte-rendu du Conseil Scientifique du 26 janvier 2017

Aucune remarque n'est formulée. Le compte-rendu est adopté avec 3 abstentions.

2- Décision de la Commission Recherche sur le financement des colloques

Alexandre Vincent intervient pour ce point les 2 suivants en tant que membre élu représentant les SHA et LL à la Commission Recherche (CR) de l'UP, les assesseur(e)s à la recherche n'étant plus invité(e)s à cette commission.

La CR de l'université a examiné les demandes de financement des colloques lors de sa séance du 9 février dernier.

Financements par la région

60 000€ étaient disponibles dans cette enveloppe. Le montant total demandé dans les dossiers examinés par la CR était de 91 8000€, mais un l'un desdits dossiers, émanant de SFA ne correspondait en rien aux critères requis. Cette demande mise à part le montant total demandé s'élevait à 66 8000 euros.

L'UFR de droit avait fait remonter 7 dossiers quand toutes les autres composantes n'en ont fait remonter que 2 ou 3. Ce sont donc fort logiquement plusieurs dossiers de droit qui se sont retrouvés en queue de classement après une méthodologie de classement adoptée à l'unanimité et qui a abouti au classement en 5^e et 6^e position des deux dossiers de notre UFR.

Financement UP

60 000€ étaient disponibles dans cette enveloppe. Le montant cumulé par l'ensemble des dossiers s'élevait à 52 200€. Tous les dossiers sont donc acceptés et il reste une enveloppe de 7 800€ à utiliser dans l'année. Aucune modalité n'a pour l'instant été précisée par le VP.

Enfin, la Commission Recherche a rejeté à l'unanimité l'exigence de droits d'inscription pour les colloques pour lesquels seul le financement de l'Université de Poitiers est sollicité.

3- Politique d'aide aux publications

Rappel du contexte

Suppression de la deuxième tranche d'aide aux publications lors de l'année universitaire dernière. La raison invoquée est la baisse du préciput ANR de l'université, découverte par le VP Recherche lors de sa prise de fonction. L'aide aux publications a donc servi de variable d'ajustement.

Des protestations formulées par le CS UFR, relayées par Alexandre Vincent lors d'une CR de décembre, avaient été émises.

Rappel du dispositif en place

- Contrat en cours avec les PUR : 35 000€/an, pour l'édition de 15 ouvrages (≈2300€/ouvrage). 2 représentants UP dans le comité éditorial des PUR
 - 2x10 000€ attribués par la CR dans le cadre de la politique de soutien aux publications dans le cadre d'un appel d'offre.
- ⇒ Total de **55 000€**

Nouvelles modalités à venir

Des modifications sont à venir. Les raisons évoquées pour justifier ces changements sont :

- S'assurer que l'aide aux publications bénéficie à tou(te)s et ne soit pas considérée comme un droit pour quelques-un(e)s
- Renforcer l'adéquation entre les orientations de la politique scientifique impulsée par l'UP et les ouvrages dont elle soutient la publication

Les nouveautés ont été présentées par le VP aux directeurs de laboratoire, aux directeurs de composante puis rapidement au CAC plénier du 16 février.

- Le contrat avec les PUR est maintenu à l'identique
 - 15 000€ pour l'édition d'ouvrages sont proposés en une tranche. Leur attribution est examinée par un comité composé de 4 membres de la CR et de 4 VP (Recherche et délégués)
 - 15 000€ sont « mis à la disposition des laboratoires » ou « intégrés à la dotation des laboratoires pour les responsabiliser ». Modalités de répartition sont encore dans le flou à ce jour.
- ⇒ Total de **65 000€**.

Lors de cette présentation, Yves Jean a indiqué que le CS de l'UFR tiendrait le même rôle qu'auparavant. L'idée générale pour le classement établi par le CS d'UFR semble être qu'il devra penser par laboratoire et tenir compte de l'historique dans l'établissement de la liste présentée au comité de publication. Charge aux laboratoires de prioriser en interne les dossiers présentés au CS UFR.

Par ailleurs, concernant les PUR, l'équipe de Direction de l'UFR envisage la mise en place prochainement d'une commission éditoriale pour l'UFR SHA.

Plusieurs questions sont soulevées par les membres du CS :

- Est-ce qu'il y a bien 15 ouvrages publiés chaque année par les PUR dans le cadre du contrat ? Comment avoir accès au listing de ces ouvrages ?
- L'UP semble vouloir mettre en place une politique de publications via ces changements. Quelle est cette politique ?
- Qui désigne les représentant(e)s de l'UP auprès des PUR et comment sont-ils(elle)s renouvelé(e)s ?
- Selon un diaporama envoyé aux directions de laboratoire (mais pas aux assesseurs Recherche), il semble qu'il y ait la volonté de donner une priorité à des ouvrages pluridisciplinaires. Pourquoi ? Ce diaporama sera diffusé à tous les membres du CS.

4- Décharges jeunes maîtres de conférences

- Evolution envisagée du dispositif

Annnonce par Yves Jean lors du CAC plénier du 16 février de la mise en place d'un nouveau dispositif avec décharge systématique de 24 h pour les nouveaux entrants, pour « formation à l'enseignement et à la recherche ».

- Conséquence probable : disparition du système actuel d'accompagnement pour les jeunes MCF. La date d'entrée en vigueur du nouveau système est inconnue. Des collègues risqueraient de ne pouvoir bénéficier d'aucun des deux systèmes (cas des collègues déjà recrutés mais n'ayant pas encore bénéficié de la décharge).

- Explique l'affluence particulière de dossiers cette année, particulièrement de la part de ces collègues potentiellement lésé(e)s et qui auraient en temps ordinaire attendu une ou deux années.

Les membres du CS font le constat qu'il ne s'agirait plus d'une décharge pour recherche, mais d'une décharge pour formation, alors que les MCU recruté(e)s sont en général déjà largement formé(e)s. Par ailleurs, dans une période de tension sur les postes se pose la question de savoir qui assurerait ces formations et combien d'emplois cela prendrait.

- Examens et classement des dossiers

Il est rappelé que l'objectif du dispositif est de favoriser le développement de projets de recherche, la publication et la valorisation des résultats de la recherche. Le principe est une décharge de 96h eq. TD, financée pour 1/3 par la composante, 1/3 par le laboratoire et 1/3 par l'université. Pour être éligibles, les MCU doivent être titulaires au début de la décharge, être âgé(e)s de moins de 40 ans et avoir moins de 6 ans d'exercice (sauf arrêts maladie, maternité, etc.). Les critères fixés par l'UP sont la pertinence du projet scientifique et la pertinence des objectifs de production scientifique (publications, brevets, productions...) et de valorisation.

L'antériorité des décharges présenté(e)s et obtenu(e)s depuis le début du contrat en cours indique que l'UFR a obtenu pour :

- 2012-2013 : 4 décharges pour 4 demandes
- 2013-2014 : 1 décharge pour 4 demandes
- 2014-2015 : 2 décharges pour 6 demandes
- 2015-2016 : 5 décharges pour 6 demandes (refus de la demande de renouvellement)

- 2016-2017 : 6 décharges pour 7 demandes (refus de la demande de renouvellement)

Cette année, il y a de nouveau 7 demandes qui se répartissent de la manière suivante en termes d'année de recrutement : 2012 : 1 ; 2013 : 1 ; 2014 : 2 ; 2015 : 1 ; 2016 : 2

Le représentant du CeRCA (3 dossiers) indique que ses dossiers sont tous d'un très haut niveau scientifique. Nelly Goutaudier n'étant pas encore titularisée, elle n'est pas prioritaire. Les 2 autres dossiers sont équivalents, mais Anna Potocki a été recrutée en 2013, alors que Sandrine Kalenzaga a été recrutée en 2014.

Les membres du CS s'accordent pour considérer qu'il s'agit de 7 excellents dossiers qui méritent tous cette décharge. Puisqu'il s'agit d'opérer un classement, ils proposent de prendre en compte le critère d'âge (proximité de la limite de 40 ans) et d'ancienneté. Par ailleurs, une candidate (Ghislaine Stouder) s'est fortement impliquée dans la collectivité « UFR » en étant assesseure pendant 2,5 ans. Puisqu'elle répond à l'ensemble des critères prioritaires, il serait souhaitable que le collectif lui en soit reconnaissant et la classe en 1^{ère}. Deux votes sont organisés et conduisent à classer en 1^{ère} Ghislaine Stouder, puis Alexis Avdeef, chacun(e) à l'unanimité (20 voix). Anna Potocki est classé en 3^e avec 19 voix pour et 1 contre. Un vote est réalisé pour classer en 4^e Nicolas Dauman et de fait en 5^e Sandrine Kalenzaga. Nicolas Dauman est donc classé en 4^e avec 12 voix pour, 6 contre et 2 abstentions. Enfin, il reste à classer les 2 collègues non titularisées. Emilie Kurdziel a eu une forte implication collective dès cette première année (montage d'un parcours de M2). Elle est donc classée en 6^e avec 18 voix pour et 2 contre.

Le tableau du classement est présenté en Annexe.

5- Questions diverses

- David Clarys indique que l'équipe de Direction de l'UFR a maintenant à peu près pris ses marques et qu'elle va pouvoir véritablement lancer sa politique concertée. Dans ce cadre, une réunion des directions de laboratoire d'une part et des directions de département d'autre part sera organisée avant l'été.
- François Rigalleau rappelle que la MSHS organise le mardi 28 mars à partir de 10h30 une matinée consacrée à une présentation de la plateforme de financement « Fund it », permettant d'accéder aux opportunités de financements de projets et séjours de recherche après-thèse en SHS. L'intervention sera assurée par Julien TENEDOS, chef de projet de la plateforme et Christiane ABELE, responsable éditoriale web.

Dates des prochains Conseils scientifiques :

- 6 avril de 10h à 12h (Examen des dossiers de Professeurs invités)
- 4 mai de 14h à 16h
- 22 juin de 14h à 16h

L'assesseur à la Recherche



David CLARYS

Classement des dossiers de demande de décharges jeunes maîtres de conférences
Séance du Conseil Scientifique de l'UFR SHA du 16 mars 2017

Classement	Candidat(e)	Laboratoire	Département	Date naissance	Date nomination
1	STOUDER Ghislaine	HERMA	Histoire	26/12/1979	01/09/2012
2	AVDEEFF Alexis	GRESKO	Sociologie	19/10/1979	01/09/2015
3	POTOCKI Anna	CeRCA	Psychologie	15/10/1986	01/09/2013
4	DAUMAN Nicolas	Recherches en Psychopathologie (Equipe CAPS)	Psychologie	05/04/1982	01/09/2014
5	KALENZAGA Sandrine	CeRCA	Psychologie	30/01/1981	01/09/2014
6	KURDZIEL Emilie	CESCM	Histoire	04/06/1980	01/09/2016
7	GOUTAUDIER Nelly	CeRCA	Psychologie	23/09/1987	01/09/2016